

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

ET DU

VIGNOBLE NEUCHÂTELOIS

RÉSUMÉ DES NOUVELLES

Journal d'annonces paraissant tous les jours, excepté le Dimanche

LES PRINCIPALES AGENCES DE PUBLICITÉ, SUISSES ET ÉTRANGÈRES, SONT AUTORISÉES A RECEVOIR LES ANNONCES POUR CETTE FEUILLE

ABONNEMENTS				DÉPARTS POUR CHEMINS DE FER		ARRIVÉES DE		ANNONCES							
1 an	6 mois	3 mois		BIENNE	7 03	8 --	10 10	11 13	25 3	57 5	15 7	40 9	65 11	10	15
La feuille prise au bureau	8 --	4 50	2 50	LAUSANNE	7 29	10 40	13 36	6 15	7 22	10 10				De 1 à 3 lignes	0 50
rendue franco	10 --	5 50	3 --	PORTARLIER	7 10	8 02	3 --	6 50	7 10	11 --				4 à 5	0 65
Union postale, par 1 numéro	24 --	12 50	6 50	LOCLE	7 --	10 46	3 15	--	7 35	9 38				6 à 7	0 75
par 2 numéros	17 --	9 --	5 --	BATEAUX A VAPEUR										8 lignes et au delà, la ligne	0 10
														Répétition	0 8
														Annonce tardive et lettres noires, 5 centimes la ligne de surcharge. Encadrement, 50 centimes en plus.	
														Dans la règle, les annonces se paient d'avance ou par remboursement.	

Bulletin météorologique. — SEPTEMBRE
Les observations se font à 7 h., 4 h. et 9 heures

OBSERVATOIRE DE NEUCHÂTEL.

JOURS	Tempér. en degrés cent.	MOYENNE	MINIMUM	MAXIMUM	MOYENNE MOYENNE	BOUILLONNEMENT	Eau tombée	Vent domin.	DIR.	FOR-GE	ÉTAT DU CIEL
16	12.2	5.6	19.5	723.9				var.	faibl.		clair

Rosée le matin. Brouillards sur le sol à 6 h. et 7 h. 1/2 du matin. Soleil percé définitivement à 8 heures.

NIVEAU DU LAC :
Du 19 sept. (7 heures du matin) : 429 m. 71
Du 19 sept. Température moyenne du lac : 16°

ANNONCES DE VENTE

MARCHÉ AU MIEL

La Société d'Apiculture de la Suisse romande a décidé de tenir un marché au miel, mercredi 21 septembre, dès 8 h. du matin, sur le lieu même de l'Exposition, au pavillon de l'Apiculture.

OCCASION A vendre en bloc un bon outillage complet de menuisier. S'adresser au bureau du journal sous chiffre 547.

Epicierie J. JUNOD
rue de l'Industrie 7.

Zwiebacks de Lausanne, à fr. 2 le kilo.
Bougies extra, à fr. 10 la caisse.
Esprit de vin à brûler, à 70 c. le litre.
Bonbons suisses, depuis 35 c. à 50 c. les 125 grammes.
Fondants aux noisettes et au chocolat.
Balais avec manche, à 70 centimes.

Librairie STAPELMOHR
24, Corratierie, Genève.

Guide théorique et pratique de la culture rationnelle et productive des abeilles, par ZWILLING, fr. 1.

Essence de vinaigre concentrée, en flacons et par litres.
Odontine aromatique en boîtes, à 60 et 80 centimes.
Pharmacie Fleischmann, Grand'ruo.

ANTILOUP
Fabriqué par H.-E. PERRET, pharm.

Cosmétique régénérateur de la peau

Instantanément recommandé à toutes les personnes qui, soit par des formes un peu obèses, soit par une transpiration aère et irritante, souffrent de cette cuisante infirmité qu'on appelle le loup.

Ce baume est aussi souverain pour adoucir, prévenir et guérir les places entamées, et écorchées aux pieds par le frottement des chaussures et des orpèdes; il rend par cela même d'inappréciables services aux soldats, touristes, cavaliers et chasseurs.

Dépôt chez M. DARDEL, pharmacien, rue du Seyon, Neuchâtel.
Prix de la capsule à fond mobile, 60 cent. pièce.

PATÉS FROIDS
de toutes grandeurs
chez GLUKHER-GABEREL
CONFISEUR.

AVIS AUX MÉNAGÈRES

Toute la batterie de cuisine nettoyée en 20 minutes par le TRIPOLI ÉLECTRIQUE
Lemaire, à 20 cent. le paquet.

Le Tripoli électrique donne en quelques instants le brillant le plus intense à tous les métaux, sans les user ni les rayer, et a en outre le précieux avantage sur les anciens produits employés jusqu'ici de conserver son brillant beaucoup plus longtemps.

En vente partout, chez les épiciers, droguistes, quincailliers, etc.

A Neuchâtel : aux épiceries Ad. Zimmermann, Gaudard, Gacond, E. Morfier, Borle, E. Dessoulavy, Demagistri, Brun, Desmont-Mathéy, Cassardes, Jean Guillod, Rocher 8, à la pharmacie Dardelet, chez M. Béguin Bourquin, Epauhours, et chez A. Laerssch, quincaillier.

A St-Blaise : chez M. P. Virchaux.
A Neuveville : chez MM. Della-Pietra et Léoni.
A Auvier : M^{me} Junod-Galland.
A Colombier : M^{me} Alice Gentil, Bazar.
M. Robert Jeanmonod.
A Cortaillod : M. A. Jeanmonod, magasin de consommation.

Monopole et vente en gros pour la Suisse, G. AESCHLI-MANN, 9, rue de l'Hôpital, Neuchâtel.

Pour éviter les contrefaçons, exiger sur chaque paquet la signature Lemaire.

Magasin de Mercerie, Ganterie, Bonneterie, Corsets

CHARLES HEMMIG

Rue St-Maurice, sous le Grand Hôtel du Lac, à NEUCHÂTEL

Ruches, Dentelles, Rubans, Cravates et Faux-Cols

SPÉCIALITÉ DE TABLIERS

EN TOUS GENRES

GRAND ASSORTIMENT DE BOUTONS

LAINES et COTONS

LES CHAUSSURES

aussi solides et bon marché que possible sont incontestablement celles fournies par (H-2836-Z)

l'établissement de Bruttisellen, canton de Zurich,

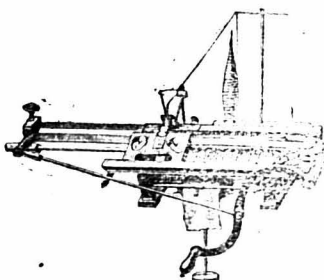
à même, par ses installations avantageuses, de suffire à toute exigence. Il n'emploie toujours que les meilleures fournitures et c'est à juste titre que sa fabrication peut être recommandée à tout le monde.

Dépôt à Colombier : chez M. Rud. WILHELM, cordonnier.

Fabrique de Machines à Tricoter
Edouard DUBIED & Co, à Couvet (Neuchâtel)

Machines pour familles et ateliers, produisant rapidement et économiquement les bas, chaussettes, jupons, caleçons, gilets de chasse, etc., de même que les articles de fantaisie. Conditions avantageuses. Garantie. Envoi gratis de prospectus.

Une de nos machines fonctionne pendant la durée de l'Exposition d'agriculture dans la Halle aux machines. (H. 3433 Y.)



Beurre de table, beurre en mottes et œufs frais, vers la fontaine de la Place du Marché, les jours de marché et rue du Coq d'Inde 8, au 3me.
Se recommande, J. STOFER.

Glaces et Café glacé
CHEZ
GLUKHER-GABEREL
CONFISEUR

CHAR A PONT à un cheval, tom-berau avec avant-train, à vendre, faute de place, à des prix avantageux. S'adresser à Bader, Tivoli 2, près Serrières.

PLUM CAKE

Ce gâteau anglais, si apprécié pour prendre avec le café, thé, vin, etc., se trouve toujours frais chez
GLUKHER-GABEREL, confiseur

NOUVELLE MACHINE "SINGER" à Navette oscillante
Machine à coudre simple, rapide, douce et silencieuse; construction nouvelle sur pivots. — Compagnie "SINGER" de New-York, 2, rue Saint-Honoré et Place du Port, 2.

NOUVELLE MACHINE "SINGER" à Navette oscillante
Pour Tailleurs et Confectionneurs avec Navette oscillante
Bras élevé pour gros travaux, entraînement spécial pour confections militaires; rapidité exceptionnelle, marche douce et silencieuse. — Compagnie "SINGER", 2, rue Saint-Honoré et Place du Port, 2.

NOUVELLE MACHINE "SINGER" à Navette oscillante
Pour lingerie, chemiserie, corsets, confections pour dames. Apprentissage prompt et facile, aiguille courte, point perlé, pique parfaite. — Compagnie "SINGER" de New-York, 2, rue Saint-Honoré et Place du Port, 2.

NOUVELLE MACHINE "SINGER" à Navette oscillante
La plus récente invention en machines à coudre; envoi franco sur demande de prospectus détaillés et d'échantillons de travaux. — Compagnie "SINGER", 2, rue Saint-Honoré et Place du Port, 2.

NOUVELLES MACHINES "SINGER" à Navette oscillante
Sont fabriquées seulement par la Compagnie "SINGER" de New-York. Seule maison à NEUCHÂTEL, 2, rue St-Honoré et Place du Port, 2.

SEL-LESSIVE
L. RICHARD, Neuchâtel.

Recommandé aux ménagères comme la plus précieuse et la plus économique des lessives. — Lave parfaitement le linge sans l'affaiblir, en lui laissant une odeur agréable, et toutes les étoffes dont il ne ternit pas les couleurs, adoucit les mains des blanchisseuses sans les gorcer, nettoie très bien les planchers, les boiseries peintes, les vernis, les caractères d'imprimerie, les métaux auxquels il rend le brillant naturel.

Economique de temps et de 50 % sur les savons, les cendres de bois et la soude. En vente dans les épiceries.

Extrait de la Feuille officielle

L'autorité tutélaire du cercle de Môtiers, dans sa séance du 3 septembre courant, a déchargé le citoyen Borel-Perret, Henri, domicilié à Couvet, de ses fonctions de curateur de Sophie-Lina Gorgorat née Borthoud, femme de Numa, demeurant à Couvet, et l'a remplacé en nommant à ces mêmes fonctions le citoyen Matthey-Doret, Ernest, notaire, à Couvet.

Il a été fait dépôt le 13 septembre, au greffe de paix de Môtiers, de l'acte de décès de Vaucher, Frédéric-Edouard, horloger, fils de Frédéric-Alphonse et de Marianne-Caroline née Perret, célibataire, né le 30 novembre 1855, mort à Genève le 24 avril 1887. Ce dépôt est effectué pour faire courir le délai d'acceptation de la succession du défunt, conformément aux prescriptions de l'article 810 du Code civil.

PUBLICATIONS SCOLAIRES

Lignières. — Institutrice de la classe inférieure mixte temporaire du village. Traitement : fr. 450. Obligations : celles prévues par la loi. Entrée en fonctions : le 1^{er} novembre 1887. Examen de concours : le 17 octobre. Adresser les offres de service, avec pièces à l'appui, jusqu'au 8 octobre prochain, au citoyen Droz, Louis-Auguste, président de la Commission d'éducation, et en aviser le Département de l'Instruction publique.

Municipalité de Neuchâtel

Avis concernant la circulation et le stationnement des voitures pendant la V^e Exposition suisse d'agriculture.

Aucune voiture ne stationnera sur l'Avenue du Crêt, sur le Quai du Port et sur le Faubourg du Crêt.

Les voitures attendant des personnes qui visitent l'Exposition, pourront stationner dans le Faubourg du Lac ou de l'Hôpital.

Pour faciliter l'ordre dans les rues où le stationnement de voitures est autorisé, chacun est tenu de suivre exactement les instructions des agents de police ou de toute autre personne qui justifiera avoir reçu de l'autorité de Police le mandat d'y pourvoir.

Neuchâtel, le 9 septembre 1887.
Police municipale.

Perdu jeudi soir, à la gare, un petit sac noir contenant, entre autres objets, des photographies. Le rapporter, contre récompense, chez M. Villommet, Serre 4.

On a perdu jeudi sur la place du Gymnase, une bourse contenant 30 francs en or. La personne qui l'aurait trouvée est priée de la rapporter contre récompense rue de l'Hôpital 3.

546 Perdu, mercredi, un petit remontoir argent, aux initiales C. R., avec chaîne en or. Prière d'envoyer ces objets, contre bonne récompense, au bureau du journal.

Perdu entre Corcelles et Neuchâtel (rue du Château), un bracelet en argent avec petit médaillon. Le rapporter contre récompense, Corcelles n° 5.

AVIS DIVERS

Jardin du Cercle du Musée

LUNDI 19 SEPTEMBRE
à 2 heures après midi

GRAND CONCERT

donné par
L'UNION MUSICALE TESSINOISE
DE GENÈVE
sous la direction de
M. C. CARAZETTI

avec le bienveillant concours de M. ACHILLE MELLONI, de l'Orchestre de la Scala de Milan.

PRIX D'ENTRÉE : 50 CENT.
Au bénéfice de l'hôpital de la Providence.

Cercle du Musée

Restaurant à la carte.
Repas sur commande pendant la durée de l'Exposition.
Se recommande,
ENGEL, tenancier.

AU BON MARCHÉ

Le magasin B. HAUSER-LANG sera fermé lundi et mardi 19 et 20 courant.

Une dame veuve, âgée, très tranquille, demande une pension d'un prix modéré. Pour les offres, s'adresser à L. M. 25, poste restante, Neuchâtel.

Une personne de confiance prendrait de jeunes enfants en pension. S'adresser à Mme Dubois, Tertre 20, et pour renseignements à M. Robert Tissot, pasteur, à Neuchâtel.

Un étudiant trouverait momentanément une occupation très avantageuse. Adresser réponse au bureau du journal, sous chiffre F. G. 533.

venue? Dois-je faire de mon mieux pour empêcher le capitaine Waters de parler, et aussi pour empêcher que personne croie à ce malheureux voyage à Londres? Eh bien, pour cela, il faut inventer une foule d'histoires et de faussetés, même vis-à-vis de papa... mon pauvre papa! et de tous ceux que nous rencontrerons. Est-ce entendu?

— Oh! Archie, n'ayez pas cet air résolu, et ne plaisantez pas, mon enfant, quand vous devriez vous mettre à genoux pour prier que votre cœur de pierre se changeât en un cœur de chair. C'est fort mal à vous de parler de faussetés: il y a des circonstances, il est vrai, dans la vie, où nous voyons qu'il est permis de se servir de certains détours; ainsi, au chapitre X...

— Bettina, interrompit Archie avec impatience, ne nous occupons pas de cela en ce moment. J'ai fait une sottise d'un jour, et je vais en faire une, beaucoup moindre, qui pèsera sur toute ma vie; je ne veux ni être déshonorée, ni être montrée au doigt, et je ne veux pas croire que cela empêche que je me marie; mais aussi je ne veux pas de sermons, pas de larmes, pas de flacons de sels. Si nous pouvons faire en sorte de cacher ce qui est arrivé, le mal ne sera pas grand; si nous ne le pouvons pas, tant pis! Quoi qu'il arrive, ce n'est pas la peine de prier et de pleurer... Vous avez bouleversé tous les habits de papa, Bettina; eh bien, maintenant, faites votre liste et rangez-les.

(A suivre.)

Gymnase cantonal de Neuchâtel

ANNÉE SCOLAIRE 1887-88.

Inscriptions: le 26 septembre, dès 8 heures.
Examens d'admission: le 28 septembre, à 2 heures.
Finance scolaire annuelle: fr. 60 pour les sections littéraire et scientifique; fr. 30 pour la section pédagogique.

Ecole normale des élèves-institutrices.

Inscriptions: le 23 septembre, dès 8 heures. — Si le nombre des élèves dépasse 28, il sera procédé à un examen général par le Jury d'admission pour la section pédagogique (art. 4 du règlement).
(H. 40 N.)
Le directeur, L. FAVRE.

Place de volontaire demandée

Un jeune homme assidu de la Suisse orientale, qui a fréquenté avec succès l'école secondaire et travaillé longtemps dans un bureau, ayant suivi des cours de langue française dans un pensionnat du canton de Vaud, désire au 15 octobre une place comme volontaire dans une bonne maison de commerce ou magasin de la Suisse française, où l'on ne parle pas ou peu l'allemand. — Soins amicaux et paternels réclamés. (M. à 1988 Z.)
Adresser des offres à Otto Baumann, agence de placement, à St-Gall.

PENSION

Dans la famille d'un professeur, en ville, on recevrait, pour le dîner ou pour la pension entière, quelques jeunes gens fréquentant les écoles. S'adresser rue du Coq d'Inde 10, au 3me étage.

Cours de Musique

M^{me} SAILLARD-THURNER, professeur de piano, recommencera ses leçons dès le 19 septembre. S'adresser 1, rue J.-J. Lallemand, au 1^{er}, à gauche.

PROSPECTUS

Remboursement de l'emprunt fédéral 4 % de 1880

ET
Émission d'un nouvel emprunt 3 1/2 % de fr. 31,247,000

Intérêt payable semestriellement le 30 juin et le 31 décembre
Titres de fr. 1000, fr. 5000 et fr. 10,000

En exécution de l'arrêté fédéral du 22 décembre 1886, le Conseil fédéral met en souscription publique un emprunt de fr. 31,247,000, dont le produit est destiné à rembourser le solde de l'emprunt de 1880.

Ce dernier est dénoncé, par la présente publication, pour être remboursé le 31 décembre 1887.
La souscription au nouvel emprunt est ouverte du 21 au 30 septembre courant auprès des établissements financiers et maisons de banque désignés ci-après, aux conditions suivantes:

ART. 1^{er}.

L'emprunt de fr. 31,247,000 est divisé en obligations de fr. 1000, fr. 5000 et fr. 10,000. Ces obligations sont au porteur; toutefois, si la demande en est faite, celle des deux dernières catégories peuvent être inscrites à Berne sans frais au nom des ayants-droit.

ART. 2.

Elles sont productives d'un intérêt annuel de 3 1/2 % et se trouvent munies à cet effet de coupons semestriels au 30 juin et au 31 décembre. Le premier coupon sera payé le 30 juin 1888.

ART. 3.

Elles sont remboursables au plus tard en 28 années, de 1888 à 1915, conformément au plan d'amortissement joint aux titres. La Confédération se réserve cependant le droit d'opérer, à partir de 1897, soit des remboursements plus élevés que ceux prévus par le plan d'amortissement, soit de rembourser le solde entier de la dette.

ART. 4.

Le paiement des intérêts et le remboursement des obligations ont lieu sans frais à la Caisse d'État fédérale à Berne, aux Caisses d'arrondissement des postes et des péages suisses, à la Banque de Paris et des Pays-Bas à Paris et à la Banque d'Alsace et de Lorraine à Strasbourg.

ART. 5.

Le prix d'émission est fixé à 99 %.
Les versements doivent s'effectuer au plus tard jusqu'à la fin de l'année courante, en mains des maisons qui ont reçu les souscriptions. Les souscripteurs ont cependant le droit de se libérer, en tout ou en partie, dès la répartition; il leur sera bonifié un intérêt de 3 1/2 % l'an depuis le jour du versement jusqu'au 31 décembre 1887, et ils recevront un certificat provisoire pour chaque libération.

Les versements pour des fractions d'obligations ne sont pas admis.
Les maisons qui reçoivent les souscriptions sont autorisées à réclamer, lors de la souscription, un versement de 10 % de la somme souscrite contre argent. Elles en délivreront des récépissés dont le montant, pour autant qu'il pourra s'appliquer à la libération de souscriptions admises, jouira d'un intérêt de 3 1/2 % l'an à partir du 30 septembre 1887.

ART. 6.

Les porteurs des titres de l'emprunt de 1880 jouissent d'un privilège de souscription au nouvel emprunt, mais seulement jusqu'à concurrence du montant de leurs anciens titres et au cours fixé à l'art. 5, c'est-à-dire que pour chaque fois fr. 99, il leur sera compté fr. 100. Ils devront, dans ce but, présenter leurs titres jusqu'au 30 septembre courant à l'un des lieux de souscription indiqués pour les faire revêtir du timbre de conversion.

Les obligations de fr. 500 peuvent être converties, en réunissant le nombre voulu pour former des nouveaux titres de fr. 1000, fr. 5000 ou fr. 10,000.

ART. 7.

Toutes les obligations dont la conversion n'aura pas été demandée au plus tard le 30 septembre seront remboursées avec le coupon semestriel le 31 décembre 1887. Lors de l'échange des obligations converties contre les nouveaux titres, les coupons d'intérêt non échus des anciennes obligations (N^{os} 16-34) devront être au complet.

ART. 8.

Dès que les titres du nouvel emprunt 3 1/2 % seront prêts à être livrés, il sera procédé à l'échange des anciennes obligations 4 % converties et des certificats provisoires 3 1/2 % entièrement libérés. La différence de cours de 1 % sera bonifiée en même temps aux porteurs des anciennes obligations, savoir fr. 10 sur les titres de fr. 1000, fr. 50 sur les titres de fr. 5000 et fr. 100 sur les titres de fr. 10,000.

ART. 9.

Si le montant des demandes de conversion et des nouvelles souscriptions dépasse la somme de fr. 31,247,000, la réduction ne portera que sur ces dernières. La réduction proportionnelle sera établie par le Département des finances.

ART. 10.

Toutes les publications relatives au service des intérêts et à l'amortissement des obligations devront être faites dans la Feuille fédérale, dans la Feuille officielle suisse du commerce et dans un journal de Bâle, Bellinzzone, Berne, Genève, Lausanne, Neuchâtel, St-Gall, Zurich, Paris et Strasbourg.
BERNE, le 2 septembre 1887.

Département fédéral des finances :
HAMMER.

LIEUX DE SOUSCRIPTION

Département fédéral des finances à Berne

ET A LA

Aarau :	Banque d'Argovie. Crédit argovien.	Caisse de Dépôts de la ville de Berne. Banque populaire suisse. Caisse d'épargne et de prêts. Gruner-Haller & C ^e . Tschann Zeerleder & C ^e . L. Wagner & C ^e .	Lucerne :	Banque à Lucerne. Seb. Crivelli & C ^e . Banque Fédérale.	
Bâle :	Basler Bankverein. Banque commerciale de Bâle. Banque de Dépôts de Bâle. Basler Check- und Wechselbank. Zahn & C ^e . Les fils d'Isaac Dreyfus. Ehinger & C ^e . Rod. Kaufmann. Ben. La Roche. Oswald frères & C ^e . Passavant & C ^e . J. Riggenbach. de Speyr & C ^e . Em. La Roche fils. C. Luscher & C ^e . Rieber fils & C ^e . Banque Fédérale.	Chaux-de-Fonds :	Pury & C ^e . Banque Fédérale.	Neuchâtel :	Banque cantonale neuchâteloise. Pury & C ^e .
Bellinzzone :	Banque cantonale tessinoise.	Coire :	Banque des Grisons. Banque cantonale des Grisons.	Schaffhouse :	Banque à Schaffhouse. Banque cantonale schaffhouseise. Zundel & C ^e .
Berne :	Banque cantonale de Berne. Banque commerciale de Berne. Banque Fédérale. Marcuard & C ^e . von Ernst & C ^e . Banque commerciale de Bâle.	Frauenfeld :	Banque hypothécaire thurgovienne.	Soleure :	Banque cantonale soleuroise. Henzi & Kully.
		Fribourg :	Banque cantonale fribourgeoise. Weck & Aeby.	St-Gall :	Banque cantonale saint-galloise. Banque de Crédit suisse-allemande. Gaspard Zyli. Banque du Toggenbourg. Mandry & Dorn. Banque Fédérale.
		Genève :	Banque de Paris et des Pays-Bas. A. Chenevière & C ^e . Lombard, Odier & C ^e . L. Lullin & C ^e . Galopin frères & C ^e . Banque Fédérale.	Wevey :	Genton & C ^e .
		Glaris :	Banque cantonale glaronaise.	Weinfelden :	Banque cantonale thurgovienne.
		Lausanne :	Banque cantonale vaudoise. Banque Fédérale.	Winterthour :	Banque à Winterthour.
		Lugano :	Banque de la Suisse italienne.	Zurich :	Banque cantonale zuricoise. Société de Crédit suisse. Les héritiers de C. Schulthess. Pestalozzi au Thalhof. Société par actions Leu & C ^e . Tobler-Städler. Banque Fédérale. (H-3612-Y)

